



Assemblée générale

Distr. générale
12 septembre 2011
Français
Original : anglais

Soixante-cinquième session

Point 22 c) de l'ordre du jour

**Mondialisation et interdépendance :
migrations internationales et développement**

Résumé du débat thématique informel sur les migrations internationales et le développement

Note du Président de l'Assemblée générale

I. Introduction

1. En application de la résolution 63/225 de l'Assemblée générale, le Président de l'Assemblée a organisé un débat thématique informel sur les migrations internationales et le développement, qui s'est tenu à New York le 19 mai 2011. Il devait être l'occasion de dresser le bilan des échanges en cours et d'y participer, dans la perspective du deuxième Dialogue de haut niveau sur ce thème, qui doit avoir lieu en 2013.

II. Session d'ouverture

2. À la session d'ouverture, plusieurs intervenants ont fait observer que depuis 2006, année où s'est tenu le premier Dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale sur les migrations internationales et le développement, la communauté internationale, par une coopération accrue, avait contribué à démultiplier les effets bénéfiques des migrations sur le développement de l'individu et de la société, et à en réduire les effets néfastes. De nombreux pays ont mis en place des politiques et des programmes inédits visant à associer les expatriés au processus de développement, à améliorer la collaboration et la concertation régionales et à réduire le coût des transferts de fonds. Par ailleurs, le nombre de projets multilatéraux conçus pour tirer parti des bénéfices apportés par les migrations internationales au développement a nettement augmenté. Il reste toutefois de nombreuses difficultés à surmonter. Même s'il est indéniable que les migrations profitent au développement, la crise économique et financière, conjuguée avec la hausse du chômage, a suscité, dans de nombreuses sociétés, une montée du sentiment d'hostilité à l'égard des immigrants. Les événements qui se sont déroulés



récemment au Moyen-Orient et en Afrique du Nord ont mis en évidence la vulnérabilité des migrants étrangers et montré qu'il fallait coopérer et se concerter davantage à tous les niveaux.

III. Groupe de travail 1 : l'apport des migrants au développement

3. Les intervenants ont constaté que les migrations internationales avaient de nombreux avantages pour les migrants, leur famille et les pays de destination et d'origine. Les transferts de fonds contribuent à améliorer le niveau de vie des familles restées dans le pays d'origine, notamment en facilitant leur accès aux services de santé et à l'instruction. Si ces transferts de fonds peuvent contribuer encore davantage au développement, il ne faut pas oublier qu'il s'agit de revenus privés et qu'ils ne peuvent pas se substituer aux investissements directs étrangers ni à l'aide publique au développement. Plusieurs participants ont appelé l'attention de l'Assemblée générale sur l'initiative « 5x5 » adoptée en 2009 par le Groupe des Huit pour réduire le coût des transferts de fonds de 5 points de pourcentage en 5 ans et pour rendre les services financiers plus accessibles aux migrants et à leurs familles.

4. Le débat a été l'occasion de faire connaître un certain nombre de nouvelles mesures visant à démultiplier l'apport des migrants au développement de leurs pays d'origine. Les expatriés contribuent de plus en plus à mobiliser les ressources humaines, sociales et financières, stimulant le développement de leurs pays d'origine. Ceux-ci s'attachent à resserrer leurs liens avec leurs ressortissants installés à l'étranger, notamment en les encourageant à participer à la vie politique, à se lancer dans le commerce et les investissements et en leur permettant de bénéficier d'une aide juridique et de formations. Les bailleurs d'aide bilatérale apportent un appui financier et technique aux projets de codéveloppement auxquels participent des migrants. Des stratégies originales visant à exploiter l'esprit d'entreprise des migrants sont lancées, tandis que les entrepreneurs migrants sont de mieux en mieux informés des obstacles qui les attendent à leur retour, à savoir la difficulté d'obtenir des capitaux en raison de la non-transférabilité des pensions et des antécédents des emprunteurs, les conditions défavorables de l'activité commerciale et l'absence de reconnaissance des qualifications.

5. Les politiques visant à promouvoir les migrations circulaires et les retours volontaires ont également été mises en vedette. L'objet des programmes de migrations circulaires est de permettre aux migrants de conserver leur droit de résidence dans leur pays de destination lorsqu'ils rentrent provisoirement dans leur pays d'origine. Certains pays de destination offrent aux migrants, à leur retour, des prêts à conditions spéciales et des allègements fiscaux dans le cadre de programmes d'aide au retour volontaire, tandis que certains pays d'origine ont revu leur code des impôts de manière à créer, pour leurs ressortissants installés à l'étranger, un environnement plus favorable aux investissements, ce qui est souvent la première étape vers un retour réussi et la création d'emplois productifs dans le pays d'origine.

6. Les participants ont déploré que des professionnels qualifiés – médecins, infirmières et enseignants, notamment – provenant de pays en développement soient recrutés à l'étranger alors que leurs compétences font cruellement défaut dans leurs pays d'origine. À cet égard, ils ont salué l'adoption, en 2010, du Code de pratique

mondial pour le recrutement international des personnels de santé par la soixante-troisième Assemblée mondiale de la santé.

7. Les intervenants ont souligné que par le jeu des lois du marché dans le monde, il était probable que la demande de travailleurs qualifiés augmente à l'avenir. Pour faire face à cette demande croissante, les pays de destination sont invités à adopter des pratiques de recrutement éthiques et les pays d'origine, avec le concours des pays donateurs, à relever le niveau de leurs formations et à élargir l'accès à ces formations. Les participants ont mis l'accent sur les politiques nationales qui avaient favorisé le retour des ressortissants qualifiés, et souligné qu'il était nécessaire de contrôler et d'évaluer l'efficacité de ces politiques.

8. Même si les avantages des migrations internationales pour le développement sont largement reconnus, plusieurs participants ont déclaré qu'il fallait se garder de les substituer aux activités de développement. S'il est bon d'encourager les migrants à contribuer à l'effort de développement, c'est toujours aux gouvernements qu'il incombe d'assurer le développement durable du pays et d'améliorer les conditions de vie de la population, notamment en faisant reculer la pauvreté.

9. Plusieurs participants ont demandé que l'on redouble d'efforts pour faire respecter les droits fondamentaux et les libertés des migrants étrangers. Dans les principaux pays d'accueil, le discours politique a de plus en plus souvent des relents racistes et xénophobes, c'est pourquoi il faut s'employer activement à protéger les droits de tous les migrants étrangers. Les travailleurs migrants sont souvent victimes de discrimination, voire d'exploitation. Isolés sur leur lieu de travail, les employés de maison, le plus souvent des femmes, sont particulièrement exposés aux mauvais traitements. Les participants ont souligné que les migrants étaient avant tout des êtres humains et qu'ils avaient des droits inaliénables qui prévalaient sur leur statut de migrants. Ils ont exhorté les États Membres à ratifier et à appliquer tous les instruments internationaux régissant les migrations internationales, notamment la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille.

10. Les participants ont donné quelques exemples des conséquences néfastes que pouvaient avoir les migrations internationales sur les familles, en particulier sur les enfants restés dans le pays d'origine quand un de leurs parents ou les deux étaient partis à l'étranger. À cet égard, le regroupement familial a l'avantage de réduire le préjudice social des migrations internationales sur les familles. Pour les enfants que les parents n'ont pas emmenés avec eux, il importe de prévoir des services qui les aident à surmonter les répercussions psychologiques et sociales de la séparation.

IV. Groupe de travail 2 : le renforcement de la coopération internationale dans le domaine des migrations internationales et du développement

11. Le renforcement de la coopération à l'échelle mondiale, régionale et bilatérale est un élément essentiel de toute stratégie visant à améliorer les bénéfices des migrations internationales pour le développement. À l'heure où toutes les régions du monde souffrent de pénurie de main-d'œuvre, la mobilité internationale des travailleurs est devenue la caractéristique d'un monde sans frontières. Les

participants ont constaté que les consultations régionales sur les migrations favorisaient dans une large mesure le dialogue et la coopération entre les pays. Ils ont aussi noté l'importance de la coopération internationale, qui permet d'organiser le recrutement et l'admission des travailleurs migrants avec plus d'efficacité, d'améliorer plus rapidement leurs conditions de travail et de faire respecter la réglementation en vigueur en matière de recrutement. Les initiatives bilatérales mises en œuvre pour faire reconnaître les qualifications, faciliter la mobilité de différentes catégories de migrants qualifiés, aider au retour volontaire des migrants et assurer la transférabilité des pensions et d'autres prestations sociales ont porté leurs fruits. Néanmoins, certains accords bilatéraux ne prennent pas pleinement en compte les intérêts des pays d'origine, et les mécanismes de contrôle de l'application de ces accords laissent parfois à désirer.

12. La coopération en faveur du développement a été un thème central du débat. Depuis 2006, les pays donateurs ont consacré près de 25 millions de dollars aux activités multilatérales sur les migrations internationales et le développement. En outre, avec le concours de la communauté internationale, de plus en plus de pays ont fait figurer la question des migrations internationales dans leurs plans de développement nationaux. Il est nécessaire de renforcer la coopération internationale pour remédier aux problèmes profonds qui sont à l'origine des migrations internationales : la pauvreté, le manque de débouchés sur le marché du travail, la guerre, la mauvaise gestion des affaires publiques et la dégradation de l'environnement. Trop souvent encore, les gens migrent par nécessité plus que par choix.

13. Plusieurs participants ont insisté sur les limites d'une gestion unilatérale des migrations internationales, faisant remarquer que les migrants payaient souvent le prix fort le manque de collaboration entre les pays. La criminalité transnationale organisée, notamment la traite des êtres humains et le trafic de migrants, sont de parfaits exemples de problèmes qui ne pourront être résolus que par la collaboration bilatérale ou multilatérale. Il incombe à tous les États d'assurer la sécurité et la légalité des migrations internationales, de lutter contre les migrations clandestines et la traite des êtres humains, d'améliorer l'intégration des migrants, de défendre leurs droits et de protéger les plus vulnérables, notamment certaines femmes et les enfants.

14. Les intervenants se sont félicités que le Forum mondial sur la migration et le développement ait réussi à stimuler la coopération et les échanges de pratiques exemplaires, et à favoriser l'instauration d'un dialogue constructif entre les États Membres et les institutions internationales concernées, ainsi qu'avec la société civile. Notant que les mécanismes informels ont leurs limites, certains États Membres ont demandé que des mécanismes officiels soient mis en place afin de faire progresser le débat sur les migrations internationales et le développement. Ils ont estimé que l'Organisation des Nations Unies, et en particulier l'Assemblée générale, était l'enceinte la plus adaptée pour créer de tels mécanismes. D'autres États Membres ont considéré que le Forum mondial et le débat de l'Assemblée générale se complétaient et se renforçaient mutuellement. L'évaluation du Forum mondial entreprise sous la direction de son Président en exercice (Eduard Gnesa, ambassadeur de Suisse) devrait, à cet égard, fournir la matière du Dialogue de haut niveau de 2013. Toutefois, en raison surtout de la crise financière, l'irrégularité du financement du Forum mondial et la difficulté à trouver des pays volontaires pour

organiser ses prochaines réunions ont été des obstacles à la poursuite de ce processus.

15. Les participants se sont réjouis que les organisations internationales collaborent davantage sur les questions de migrations internationales. Depuis sa création en 2006, le Groupe mondial sur la migration, un groupe interinstitutions qui rassemble 15 organismes du système des Nations Unies plus l'Organisation internationale pour les migrations, a beaucoup fait pour aider les États Membres par la collaboration et la coordination, en particulier en les aidant à appliquer les recommandations issues du Forum mondial. La crise qui a secoué récemment l'Afrique du Nord a mis en évidence l'importance de la collaboration et de la coordination entre certains membres du Groupe mondial sur la migration.

16. Les participants ont noté avec satisfaction que le Groupe mondial sur la migration avait contribué à établir la preuve qu'il existait un lien entre les migrations internationales et le développement. Ils ont estimé que pour lutter contre la discrimination, le racisme et l'exclusion sociale dont les migrants étrangers étaient victimes, il était essentiel d'informer le public sur tout ce qu'ils apportaient de bon.

V. Session de clôture et conclusions

17. À en juger par la richesse du débat, il est légitime que la communauté internationale continue de s'intéresser à la question des migrations internationales, à la fois parce que la coopération internationale est nécessaire pour tirer parti des avantages qu'offrent les migrations internationales, et parce que ce phénomène devrait prendre de plus en plus d'ampleur à l'avenir. Phénomène d'envergure mondiale, les migrations internationales nécessitent une action à l'échelle mondiale. Il est nécessaire de mettre en place des partenariats à tous les niveaux pour prendre en compte toute la complexité du lien qui existe entre les migrations internationales et le développement.

18. En mettant en vedette les pratiques exemplaires et en faisant connaître les politiques, programmes et projets novateurs, les intervenants ont préparé le terrain en vue de l'examen approfondi de ces questions en 2013. Dans l'intervalle, il faudra tout mettre en œuvre pour poursuivre le dialogue, renforcer les partenariats, aider au développement des capacités et défendre les droits des migrants. Il ne faudra manquer aucune occasion de faire en sorte que les migrations internationales contribuent à l'amélioration de la condition humaine, notamment en faisant reculer la pauvreté, et à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.